

Pêche : La Mauritanie renégocie ses accords avec la Chine et l'Union européenne

La Mauritanie et la Chine ont entamé lundi, à Nouakchott, des négociations pour le renouvellement du protocole d'accord dans le domaine de la pêche pour la période 2021-2025.

Au cours de ces négociations qui doivent durer quelques jours, chacune des parties présentera ses propositions pour le renouvellement de l'accord qui doit être approuvé en début d'année.

La Mauritanie et la Chine ont conclu un accord de pêche en 2010 pour une durée de 25 ans dont le protocole d'application est renouvelé tous les 5 ans.

En 2017 les deux pays ont signé un nouvel accord de pêche qui remplaçait l'accord en vigueur depuis 1991 afin de l'adapter aux objectifs définis dans la nouvelle stratégie et le cadre juridique.

L'accord prévoit le renouvellement de la flotte nationale, la délivrance d'attestations pour le système de contrôle sanitaire pour les produits de pêche et la possibilité de leur accès aux marchés chinois.

Outre la Chine, la Mauritanie est liée par un accord de pêche avec l'Union européenne, qui a entamé le mois dernier des négociations pour la répartition des zones de pêche dans les eaux territoriales mauritaniennes.

Cette répartition était l'objet de controverse, notamment depuis l'entrée dans le secteur des chinois et des turcs dans les eaux mauritaniennes.

Lien article :

https://www.ndarinfo.com/Peches-La-Mauritanie-renegocie-ses-accords-avec-la-Chine-et-l-Union-europeene_a29991.html